

au-dessus du point de congélation. Les précipitations sont faibles dans la toundra située au nord de la ligne d'arborescence. Entre l'Arctique et le Sud, une zone boréale offre un type de climat transitoire où les hivers sont longs et rigoureux, mais où l'été dure plus longtemps. Les précipitations, légères dans l'Ouest, sont plus abondantes dans la péninsule d'Ungava.

Données climatiques. La section 1.1.1, intitulée Géographie régionale, fournit certains renseignements sur le climat des provinces et des territoires. Les températures et les précipitations observées dans diverses régions figurent au tableau 1.7.

1.5 Fuseaux horaires

Il y a six fuseaux horaires au Canada. Le plus à l'est se situe à Terre-Neuve, où l'heure normale retarde de trois heures et demie sur le temps universel coordonné (TUC). À l'extrême ouest, l'heure normale du Pacifique retarde de huit heures sur le TUC. D'est en ouest, les autres fuseaux horaires sont ceux de l'Atlantique, de l'Est, du Centre et des Rocheuses.

L'heure normale, adoptée en 1884 lors d'une conférence mondiale tenue à Washington, D.C., fixe à 24 le nombre de fuseaux horaires dans le monde. En théorie, chaque fuseau correspond à un vingt-quatrième de la surface de la Terre et couvre tout le territoire compris entre deux méridiens espacés de 15° de longitude. En pratique, les limites des fuseaux horaires sont assez irrégulières pour des raisons politiques et géographiques. Le TUC est l'heure du fuseau axé sur le premier méridien qui passe par Greenwich, en Angleterre. Chacun des autres fuseaux suit ou devance le TUC d'un nombre d'heures défini allant jusqu'à 12, limite où la ligne de changement de date traverse le Pacifique central en direction nord-sud.

Compétence en matière de fuseaux horaires. Au Canada, l'heure relève de la compétence provinciale seulement. Chaque province et chaque territoire a adopté des lois qui régissent l'heure normale et qui établissent les limites des fuseaux horaires. Cependant, certaines collectivités situées près de la limite d'un fuseau ont parfois adopté l'heure du fuseau voisin dans l'intérêt des lignes de communication, et ce, avec ou sans modifications apportées à la loi provinciale. L'établissement de l'heure réglementaire pour les affaires fédérales relève du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

L'heure canadienne est établie par le CNRC d'après des horloges atomiques d'une précision d'un cent-millionième de seconde par jour, et, grâce au Bureau international des poids et mesures situé à Paris, la coordination avec les autres pays s'effectue avec la même précision.

Heure avancée. Les provinces ont des lois concernant l'adoption (ou le rejet) de l'heure avancée. Par suite d'une entente générale, l'heure avancée, qui devance de 60 minutes l'heure normale, est en vigueur du premier dimanche d'avril au dernier dimanche d'octobre dans tout le Canada, à l'exception de la majeure partie de la Saskatchewan. Avant avril 1987, l'heure avancée entraînait en vigueur le dernier dimanche d'avril.

1.6 Utilisation des terres

Environnement Canada administre la politique fédérale en matière d'utilisation des terres, laquelle comporte des lignes directrices à l'intention des ministères et organismes fédéraux quant à l'utilisation et à la gestion des terres qui relèvent de leur responsabilité. Des analyses sont effectuées pour s'assurer que les modes actuels d'utilisation des terres sont soutenables et pour évaluer les conséquences que peuvent avoir les politiques et programmes du gouvernement fédéral sur les ressources terrestres. Ces études ont notamment porté sur l'évolution de l'utilisation que l'on fait des terres agricoles, sur l'exploitation minière et l'environnement, sur la planification de l'emploi des terres en fonction du patrimoine naturel et sur la planification de l'utilisation des terres et de l'eau.

En vertu d'ententes fédérales-provinciales, l'Inventaire des terres du Canada (ITC) a été mis à jour afin de classer les terres d'après leurs potentiels du point de vue de l'agriculture, de l'exploitation forestière, des loisirs, de la faune et de la pêche sportive. Ces renseignements, qui servent à la planification régionale, ont été introduits sous une forme informatisée dans le Système de données sur les terres du Canada (SDTC). Ce système fournit plus de 3 000 cartes découlant de l'ITC, de même que des données censitaires, des informations sur les terres fédérales et sur les limites des bassins hydrographiques, ainsi que des données d'intérêt écologique. Ces cartes et données servent à analyser les options qui s'offrent aux fins de planification et de gestion de l'utilisation des terres.

1.7 Ressources patrimoniales

1.7.1 Parcs fédéraux

Parcs nationaux. Le réseau de parcs nationaux du Canada, qui englobe plus de 180 000 km², est l'un des plus vastes du monde.

En 1885, le gouvernement canadien réservait au domaine public les sources chaudes d'eau minérale du mont Sulphur, dans la zone qui constitue aujourd'hui le parc national de Banff.